REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

Séance du jeudi 27 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	**En exercice**	**Ont pris part au vote**
33	33	33

Date de la convocation
19 mai 2021

Date d'affichage
19 mai 2021

Délibération n°
2021-28

Objet de la délibération
Pôle services techniques – Commande Publique – Retrait de la commune de NANS-LES-PINS du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD)

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai deux mille vingt et un, à dix-huit heures et cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :
GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, NAAL Jean-Michel, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAOUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

Procurations :
DELGADO Alexandra donne procuration à GARRON André,
PONROY Nathalie donne procuration à RAVINAL Danièle,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry,
MARINONI Audrey donne procuration à ROYET Pierre.

Absents :
Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du conseil municipal n °20/75 en date du 13 octobre 2020, la commune de NANS-LES-PINS s'est retirée du comité syndical du Syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) et du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var.

Par délibération en date du 10 mars 21, le comité syndical du Syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) a accepté la demande de retrait anticipé de la commune de NANS-LES-PINS.

Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) demande de présenter la demande de retrait de la commune de NANS-LES-PINS au conseil municipal pour approbation.

****

AR Prefecture
083-218301307-20210527-202128-DE
Reçu le 02/06/2021
Publié le 02/06/2021

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.5211-19 ;

VU la délibération du 13 octobre 2020 de la commune de NANS-LES-PINS ;

VU la délibération du 10 mars 2021 du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) ;

VU le courrier du SIVAAD en date du 24 mars 2021 demandant à la commune SOLLIES-PONT de délibérer sur le retrait de la commune de NANS-LES-PINS du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD) ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ACCEPTE** le retrait de la commune de NANS-LES-PINS du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD).

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

VILLE DE SOLLIES-PONT
R.F.
(Var)

AR Prefecture

083-218301307-20210527-202128-DE
Reçu le 02/06/2021
Publié le 02/06/2021

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achat Divers

Commune de Solliès-Pont
Monsieur André GARRON
Hôtel de Ville 26 Av du 6ème RTS
83210 Solliès-Pont

COURRIER N° 2679
REÇU LE :
30 MARS 2021
MAIRIE DE SOLLIES-PONT

N° 332
Réf. : CT/IM/ALG
LRAR

Saint Mandrier, le 24 mars 2021

OBJET : retrait de la Commune de Nans-Les-Pins du SIVAAD

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 10 mars 2021, le Comité Syndical du SIVAAD a accepté la demande de retrait anticipé du SIVAAD de la commune de Nans-Les-Pins.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-19, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette demande de retrait lors de votre prochain conseil municipal dans les trois mois suivants la présente notification.

Mes services restent à votre entière disposition pour toutes informations utiles.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de croire à l'expression de mes sincères salutations.

Monsieur Christian TOULOUSE
Président du SIVAAD

PJ : - Délibération du SIVAAD N°20211003-DAG03 du 10 mars 2021

AR Prefecture
083-218301307-20210527-202128-DE
Reçu le 02/06/2021
Publié le 02/06/2021

AR Prefecture

083-218301307-20210527-202128-DE
Reçu le 02/06/2021
Publié le 02/06/2021

20211003-DAG03

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SEANCE DU 10 MARS 2021

Objet de la délibération : Retrait du SIVAAD de la commune de Nans-Les-Pins

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 24 février 2021

Transmise au Contrôle de légalité le 15 mars 2021
Affichée le.....2021

Nombre de Conseillers Syndicaux : 96
En exercice : 96
Présents : 41
Pouvoirs : 0
Excusés : 27
Votants : 41

Aux termes de la loi d'habilitation n° 2020-290 du 23 mars 2020 portant état d'urgence sanitaire, de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, et des lois des 14 novembre 2020 N° 2020-137 et du 15 février 2021 N°2021-160, prolongeant l'état d'urgence au 1er juin 2021, le quorum est égal au tiers des membres en exercice présents.

L'an deux mille vingt et un, le 10 mars à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à la Valette-du-Var au sein de la salle COUROS, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Présents :

Délégués Titulaires	
BORMES	PIERRE Véronique – RÉ Geneviève
CAVALAIRE	MORTIER Carold – WYDOOGHE Catherine
COGOLIN	CERTIER Danielle
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne
FLASSANS	BODY Aude
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA CROIX VALMER	DALMASSO Robert
LA FARLÈDE	HENRY Pierre
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc – GIANNINI AUDDINO Flavia
LE THORONET	HENRI Mylène
LE VAL	FABRE Max
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
PIGNANS	OLIBÉ Carole – SCOTTO Fabienne
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre - HECKMANN Ingrid
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin – DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille
RIANS	VANNIER Marie-Thérèse
SAINT CYR	

Accusé de réception en préfecture
083-258301426-20210315-2021_AG_1003-4-DE
Date de réception préfecture : 15/03/2021

AR Prefecture
083-218301307-20210527-202128-DE
Reçu le 02/06/2021
Publié le 02/06/2021

SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	DAVICO MELEK Nicole
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe – ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	TROTET Élie – BRESSAN Michèle

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
SAINT MAXIMIN	FERRY Luc

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs :

Pouvoirs
Néant

Excusés :

Absences Excusées	
BESSE SUR ISSOLE	MARTINELLI Marie-Paule – RUSSO Brigitte BURDY Jeanine – RAULT Véronique
COGOLIN	THIRIEZ Franck
EVENOS	ROMERO Jean-François
FAYENCE	PERRET Michèle – TAMBRUN Daniel
FIGANIÈRES	TACAILLE Guy – ESCAILLAS Eric
GASSIN	SIMONI Chantal
LA CROIX VALMER	MONETON Pierre
LA FARLÈDE	GAMBA Mireille
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole
LE BEAUSSET	SALLES Michèle – THEBAULT Hervé
MONTFERRAT	MAGNIEN-BONIN Dominique
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise – HAINIGUE Michel RAVIGNEAUX Dominique
PIGNANS	PRUNET Sophie
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid
SANARY SUR MER	PORCU Robert – BRONDI Jean
SOLLIÈS TOUCAS	VOGEL Marie-Léa
SOLLIÈS VILLE	JOLY Philippe
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5 et L.5211-19,

Vu l'article 14 des Statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Nans-Les-Pins du SIVAAD n°09/79 en date du 9 septembre 2009 ayant pour objet l'adhésion de la Commune de Nans-Les-Pins au Syndicat

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20210315-2021_AG_1003-4-DE
Date de réception préfecture : 15/03/2021

AR Prefecture
083-218301307-20210527-202128-DE
Reçu le 02/06/2021
Publié le 02/06/2021

Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) et au Groupement de commandes des collectivités Territoriales du Var,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Nans-Les-Pins du SIVAAD n° 20.30 en date du 30 mai 2020, ayant pour objet la désignation des délégués de la Commune de Nans-Les-Pins au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) et au Groupement de commandes des collectivités Territoriales du Var,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Nans-Les-Pins du SIVAAD n° 20.75 en date du 13 octobre 2020, ayant pour objet le retrait de la Commune de Nans-Les-Pins du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) et du Groupement de commandes des collectivités Territoriales du Var,

Il est proposé au présent Comité Syndical de se prononcer sur le retrait de la Commune de Nans-Les-Pins du SIVAAD et du Groupement de commandes des collectivités Territoriales du Var,

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Oui l'exposé de Monsieur le Président du SIVAAD

Pour	41
Contre	0
Abstention	0

Conformément aux dispositions de l'article L5211-19 du CGCT, cette délibération sera notifiée au Maire de chacune des communes membres du SIVAAD.

Les Conseils Municipaux devront être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

Ainsi fait et délibéré, le 10 mars 2021 à la Valette du Var

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20210315-2021_AG_1003-4-DE
Date de réception préfecture : 15/03/2021

AR Prefecture
083-218301307-20210527-202128-DE
Reçu le 02/06/2021
Publié le 02/06/2021

AR Prefecture

083-218301307-20210527-202128-DE
Reçu le 02/06/2021
Publié le 02/06/2021